Envoyé en préfecture le 03/02/2025
Reçu en préfecture le 03/02/2025
Publié le
ID : 005-200067742-20250128-2025020315-DE

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 28 JANVIER 2025 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 20 janvier 2025, s'est réuni à la salle des fêtes de Chorges, en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOUD, Présidente.

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN

Présents *: MAXIMIN Christine, ROUX Noëlle, DURAND Christian, BERTRAND Gina, ARNAUD Jérôme, ZAPATERIA Béatrice, SCARAFAGIO Stéphane, GANDOIS Jean-Pierre, TETENOIRE Michèle, EYMEOUD Chantal, PARPILLON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey (arrivée à 18h18), COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, BLANCHET Ouria, BERNARD-BRUNEL Franck, RYCKEBUSCH-LOZZA Marie-Claude, PELLISSIER Robert, VOLLAIRE Pierre, BOSQ Gustave, VERRIER Jean-Luc, PARIS Bruno, BACHENET Claude, MAILLARD Laurent, ROUX Chantal, RAIZER Bernard, BERENGUEL Victor, METTAVANT Colette.*

Absents excusés *: BARRAL Jean-Marie donne pouvoir à ROUX Noëlle, PEYRON Michel donne pouvoir à BERTRAND Gina, SILVE Wiebke donne pouvoir à AUDIER Marc, DIDIER Alexandre donne pouvoir à BERNARD BRUNEL Franck, MARROU Jehanne donne pouvoir à EYMEOUD Chantal, RIFFAUD Jean-Louis donne pouvoir à PELISSIER Robert, GAMBAUDO Georges donne pouvoir à RAIZER Bernard, MONTABONE Michel donne pouvoir à MAXIMIN Christine.*

Absente non excusée *: ROMMENS Sophie.*

RAPPORT N° 2025/15 : Nouveaux locaux CCSP – bail emphytéotique administratif entre la CCSP et la commune d'Embrun

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques et en particulier les articles L. 3112-1, L. 1212-1, L. 1212-6, L. 3211-14,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L. 1311-2 à L. 1311-4, L. 2241-1

Vu l'avis du service des domaines en date du 30 décembre 2024 ;

Vu le projet de bail emphytéotique administratif,

La présente délibération vise donc à entériner le projet de bail emphytéotique administratif communiqué aux membres du conseil communautaire visant à l'occupation du bâtiment de la Marine, propriété de la commune d'Embrun, par la Communauté de Communes de Serre-Ponçon pour y aménager les locaux administratifs qui constitueront son siège.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

- **D'APPROUVER** le projet de bail emphytéotique administratif annexé à la présente délibération

- **D'INDIQUER** que le montant de la redevance annuelle est de 1 euro (1 €).

Envoyé en préfecture le 03/02/2025
Reçu en préfecture le 03/02/2025
Publié le
ID : 005-200067742-20250128-2025020315-DE

- **D'INDIQUER** que le bail sera conclu pour une durée de 30 ans.

- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer l'acte correspondant ci-joint

- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à effectuer, toutes actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.

La Présidente,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE PONCON 05200

Chantal EYMEOUD